

BILAN CO₂ SAI ERP : COMMENTAIRES DE CLIMATE SERVICES

Les étudiant(e)s de la HES-SO de Sierre ont réalisé un premier bilan CO₂ de l'entreprise SAI ERP pour l'année 2024. Le résultat montre des émissions totales de 12.4 tCO₂, l'essentiel provenant du chauffage et de la mobilité pendulaire. Sur la base de cette analyse, les étudiant(e)s ont formulé des recommandations pour des mesures de réduction des émissions ainsi que pour la communication. Les commentaires ci-dessous sont un regard externe sur le bilan et sur certaines propositions.

Le bilan CO₂ a été réalisé suivant les directives du Greenhouse Gas Protocol et la norme ISO 14064 en ce qui concerne le périmètre des émissions. L'ensemble des activités de l'entreprise a été pris en compte, y compris les émissions du scope 3. La saisie des données a été faite en collaboration avec l'entreprise et la plausibilité des données a été vérifiée. Il n'y a pas de description des sources de données brutes et des hypothèses faite pour leur quantification. De même, le périmètre du bilan n'est pas décrit. Il est donc difficile de se prononcer sur la qualité du bilan ou sur le fait qu'il soit complet. Les locaux étant loués, les émissions du chauffage devraient être mentionnées dans le scope 3.

Dans l'ensemble, les émissions sont cohérentes avec les activités de l'entreprise. La classification n'est pas donnée, mais cette distinction est importante dans le sens que les objectifs climatiques de la confédération sont définis pour les scopes 1 et 2 uniquement. Il est donc important que la classification soit faite de manière précise.

Les mesures de réduction mentionnées dans le rapport permettraient de réduire les émissions sur les prochaines années. Elles sont relativement exhaustives et donne des pistes pertinentes. Il serait en revanche important de quantifier leur impact et de les situer dans le temps pour connaître l'évolution des émissions de l'entreprise et le respect (ou non) des objectifs climatiques.

Recommandations :

Sur la base du rapport fournis, nous retenons surtout les éléments suivants :

1. Il est nécessaire de préciser la répartition des émissions par scope dans le but de quantifier les objectifs à atteindre. Dans l'ensemble, il est important de réduire les émissions indépendamment du scope, mais les contraintes légales ne porteront que sur les scopes 1 et 2.
2. L'origine des données et une description du périmètre devraient être donnée pour que la qualité du bilan puisse être évaluée.
3. L'impact des mesures devrait être quantifié, notamment pour permettre une priorisation des actions les plus pertinentes. Le coût des mesures devrait également être estimé planifier les investissements nécessaires.
4. L'optimisation de la mobilité pendulaire et professionnelle se fait idéalement dans le cadre d'un plan de mobilité. Il permettra de mettre l'accent sur les mesures les plus efficaces. Comme la mobilité pendulaire est du domaine privé, les mesures ne peuvent être qu'incitatives et l'adhésion des collaborateurs au plan de mobilité est donc essentielle.